

## PHYTAROMIX ACTE Solution

ALIMENT COMPLÉMENTAIRE LIQUIDE POUR BOVINS, OVINS, CAPRINS, ÉQUINS, PORCINS, VOLAILLES, PALMIPÈDES, LAPINS, OISEAUX

### COMPOSITION

Eau - Vinaigre de cidre de pommes\* - Prémélange d'huiles essentielles (dont Romarin, Girofle clou, Ail) - Macérat de plantes (dont Chardon Marie, Artichaut, Guimauve) - Sulfate de sodium - Chlorure de sodium - Chlorure de magnésium.

\*Ingrédients issus de l'agriculture biologique.

### ASPECT

Solution brun foncé à odeur caractéristique d'ail.

### CONSTITUANTS ANALYTIQUES

Humidité	96%	Cendres Brutes	0.7%	Protéine Brute	Traces	Matière Grasse Brute	1.2%
Cellulose Brute	Traces	Sodium	0,1%	Lysine	0%	Méthionine	0%

### ADDITIFS

**Oligo-Éléments**, Teneurs au Litre

3b405 Cuivre (sulfate (II) pentahydraté) 35 mg/L 3b505 Manganèse (sulfate monohydraté) 38 mg/L

**Substances aromatiques** : Mélange de substances aromatiques

2b02078 Ethanol\* 8.64%

**Vitamine**, Teneur au litre (m/V) 3a700 Vit. E (d-a tocophérol) 26,6 mg

### FONCTION

**PHYTAROMIX ACTE** a été élaboré pour contribuer à favoriser l'équilibre digestif des animaux dans le but d'en améliorer leur confort.

### CADRE D'UTILISATION

**PHYTAROMIX ACTE** est à incorporer à l'alimentation de base à raison de 1 à 2 prises par jour pendant 5 à 7 jours.

Essentiellement constitué de substances végétales, **PHYTAROMIX ACTE** ne présente aucun risque de résidus dans les viandes ou produits (lait, œufs etc...) aux doses conseillées et peut être utilisé jusqu'à l'abattage.

Il ne dispense pas de l'utilisation de médicaments antiparasitaires lorsque ceux-ci sont nécessaires et/ou préconisés par le vétérinaire traitant.

### PRÉCAUTION SPÉCIFIQUE D'UTILISATION

Compte tenu de son effet positif sur le bien-être général des animaux, **PHYTAROMIX ACTE** ne doit pas être administré aux veaux de boucherie au-delà du premier mois de présence (coloration de la viande).

Ce produit est exclusivement destiné aux catégories d'animaux indiquées et ne peut être administré aux animaux qu'en complément d'autres matières premières issues de l'agriculture biologique.

Une teneur supérieure à 10 mg de cuivre par kg de la ration journalière totale peut être gravement préjudiciable pour la santé de certaines races ovines. RESPECTER LE MODE D'EMPLOI.

Aliment non testé LCH, ne pas administrer aux chevaux de compétition.

### RECOMMANDATIONS D'UTILISATION

Incorporé à la ration alimentaire, **PHYTAROMIX ACTE** s'administre à raison de 1 à 2 prises par jour pendant 5 à 7 jours (selon les besoins) :

- *Grands animaux* (> 100 kg) : 15 ml / 100 kg vif / prise,
- *Petits animaux* (< 100 kg) : 5 ml / 20 kg vif / prise.
- Oiseaux, volailles, palmipèdes, lapins : 0.5 ml / kg vif / prise.

### PRECAUTION D'EMPLOI & STOCKAGE

A utiliser rapidement après ouverture. Bien refermer après usage. Conserver à l'abri de la lumière dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Ne pas laisser à la portée des enfants. Il est conseillé de porter des gants et des lunettes de protection pendant l'usage. En cas de projection dans les yeux, rincer à l'eau claire et consulter un médecin.

### PRÉSENTATIONS / CONDITIONNEMENT

Flacons de 0.5 litre et 1 litre

**PHYTAROMIX ACTE** existe en poudre, en poudre « Libre-Service » (**LS Phytactif**) et en bloc à lécher (**PHYTOPACUR SPECI-ACTIF**)

N° de Lot : mentionné sur l'étiquette

Date de péremption : mentionnée sur l'étiquette

Ce produit ne dispense pas de l'utilisation de médicaments si ceux-ci sont nécessaires et/ou préconisés par le vétérinaire traitant.

